

Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2000)
Heft: 5

Vorwort: Le non aux redevances énergétiques n'est pas un non à la politique énergétique
Autor: Schmid, Hans Luzius

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La collaboration dans le domaine de la politique énergétique

L'année écoulée a vu une intense collaboration entre la Confédération et les cantons. Elle a surtout porté sur l'élaboration du programme subséquent d'Énergie 2000 (Suisse-Energie), sur l'harmonisation du programme relatif aux bâtiments et sur les contributions globales que les cantons utiliseront pour leurs propres programmes d'encouragement.

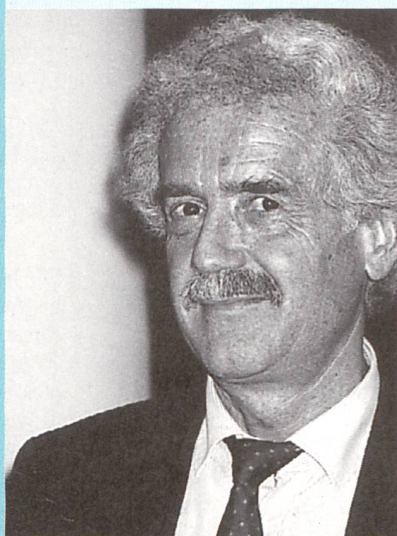
Dans le cadre de Suisse-Energie, on verra – premièrement – un soutien accru de la Confédération à MINERGIE. Deuxièmement, dans un souci d'efficacité, diverses activités ont été fusionnées: celles du Forum Consommation d'énergie des bâtiments cantonaux, de la section Hôpitaux d'Énergie 2000 et de la section Gros consommateurs de la Confédération. Troisièmement, toutes les activités relatives aux communes seront regroupées dans un programme intitulé «SuisseEnergie pour les communes».

La Confédération et les cantons collaborent très étroitement, notamment par l'intervention directe des cantons au niveau de la direction de la section Collectivités publiques et Bâtiment et par leur participation au groupe de direction de SuisseEnergie pour les communes. L'Office fédéral de l'énergie continuera de promouvoir une collaboration accrue, que ce soit par ses visites aux cantons ou en participant aux Conférences des directeurs et des services cantonaux de l'énergie.

Nicole Zimmermann
Cheffe de section
Office fédéral de l'énergie

Cantons et Privés	2
Pour passer l'hiver en douceur	4
L'énergie dans la cité	6
Manifestations	8

Informations
sur la votation:
[www.admin.ch/
ofen/avenir](http://www.admin.ch/ofen/avenir)



Hans Luzius Schmid

Directeur suppléant de l'OFEN et
Chef du programme Energie 2000

Le Non aux redevances énergétiques n'est pas un Non à la politique énergétique

Lors du scrutin du 24 septembre, le peuple a refusé les trois articles énergétiques qui lui étaient soumis. Ce désaveu des instruments que sont des redevances pour les énergies renouvelables et l'environnement, n'exclut pas une politique énergétique active, tant au niveau de la Confédération que des cantons. En effet, ceux-ci comme celle-là souhaitent que l'approvisionnement énergétique soit, à long terme, durable. Or seule une politique énergétique renforcée peut nous permettre d'atteindre cet objectif et, surtout, de respecter nos engagements internationaux en matière climatique.

Au début de l'an prochain, le programme Energie 2000 sera relayé par le programme subséquent SuisseEnergie qui s'inspirera des expériences et des structures de son prédécesseur.

Il privilégiera tout particulièrement les mesures volontaires déjà popularisées par Energie 2000, en recourant à des agences énergétiques et à des conventions avec les gros consommateurs, comme le prévoient la loi sur l'énergie d'une part et la loi sur le CO₂ d'autre part. Sont concernés en priorité les milieux économiques qui se sont élevés majoritairement contre les redevances. Ils seront tenus d'obtenir les résultats supérieurs qu'ils exigeaient et devront, pour cela, compter sur leurs agences.

En outre, il s'agira de renforcer les prescriptions fédérales et cantonales sur la consommation d'énergie des appareils, des véhicules et des bâtiments, ainsi que d'exploiter – en 2004 au plus tôt – une taxe sur le CO₂. Au cours de leur campagne de dénigrement, les opposants aux articles énergétiques n'ont cessé de se référer à cette taxe. Sans les mesures supplémentaires que nous avons citées – si l'on en croit les expériences d'Energie 2000 et la nouvelle donne des perspectives énergétiques –, nous ne pourrions pas remplir nos engagements internationaux ni atteindre nos objectifs en matière d'émissions de CO₂. H.L.S.